

Direction des Examens et Concours  
Bureau DEC 2

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

Le Recteur de l'académie de Toulouse,

- Vu le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Un second concours interne est ouvert au titre de la session 2025 pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat.

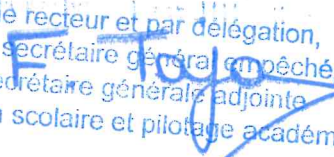
Le nombre d'emplois offerts est fixé à 03.

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 25 mars 2025

Pour le recteur et par délégation,  
le secrétaire général de l'académie

Vincent DENIS

Pour le recteur et par délégation,  
Pour le secrétaire général empêché,  
La secrétaire générale adjointe  
Organisation scolaire et pilotage académique  
  
Fabienne TAJAN